

FPH : DPC, FORMATIONS ET COMPÉTENCES





ÉDITO

En 2016, les instances de l'ANFH Midi-Pyrénées ont mis en œuvre les axes adoptés dans le Plan d'Actions Stratégique Régional 2016 / 2019, déclinaison du projet stratégique national de l'ANFH. L'ANFH Midi-Pyrénées a ainsi notamment développé les axes suivants: développement des études promotionnelles et des formations qualifiantes, formations à la maîtrise des compétences clés, accompagnement des établissements dans les réformes en cours ainsi que dans la définition d'une politique du handicap...

Nous adressons nos remerciements à nos adhérents pour leur confiance renouvelée, qui se concrétise par l'adhésion de 100 % des établissements du territoire au 1er janvier 2017, dans un contexte d'évolution sociale et réglementaire permanente. À cela s'ajoutent des contraintes budgétaires fortes, liées aux ponctions effectuées par les pouvoirs publics, qui vont limiter sensiblement les possibilités d'honorer les nombreuses demandes d'études promotionnelles.

Dans ce contexte, l'ANFH Midi-Pyrénées veillera à maintenir sa dynamique dans un souci d'équité permanent, tout en veillant au respect de ses valeurs fondatrices au bénéfice de tous les agents hospitaliers: mutualisation, paritarisme, proximité.

OLIVIER RASTOUIL PRÉSIDENT MICHEL DEDIEU VICE PRÉSIDENT

SOMMAIRE

Fonds et formation	p.	4
Parcours et compétences	p.	6
Réseaux et proximité	p.	12
Chiffres clés 2016	p.	16

FONDS ET FORMATION

UNE EXPERTISE POUR GÉRER ET FINANCER ÉTABLISSEMENTS ET COLLECTE

114 établissements sanitaires. médico-sociaux et sociaux publics adhérents au 2.1% - Plan de formation en région Midi-Pvrénées emploient en 2016, 44564 agents de la fonction publique hospitalière. Concernant le DPC médical. 39 établissements confient leur contribution à l'ANFH Midi-Pvrénées. Ils consacrent au financement de la formation professionnelle et du Développement professionnel continu (DPC) respectivement 2,9% et 0,50 % ou 0,75 % de leur masse salariale.

L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

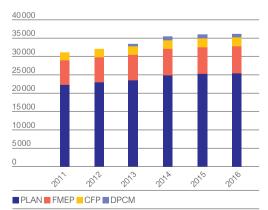
- → mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents;
- → noue des partenariats et recherche des financements complémentaires;
- → contribue à l'optimisation des budgets formation;
- → prend en charge les avances, les règlements des factures et des frais.

L'ANFH COLLECTE ET GÈRE 5 FONDS

- → le 2,1 % Plan de formation;
- \rightarrow le 0,6 % FMEP dédié aux études promotionnelles :
- \rightarrow le 0.2 % CFP/BC/VAE:
- → le 4,8 % ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis);
- \rightarrow le 0.5 % − 0.75 % − DPC médical.

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE

PAR FONDS DEPUIS 2011



En 2016, le total des cotisations s'élève à 36 409 K€ contre 36 244 K€ en 2015, soit une augmentation de 0,5 %. Cette évolution est inférieure à celle enregistrée au niveau national (1,3 %).

116

ÉTABLISSEMENTS COTISANTS AU 0,6%-ÉTUDES PROMOTIONNELLES ET 0,2%-CFP/VAE/BC

98,3%

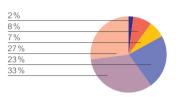
ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS AU 2.1 %-PLAN DE FORMATION

99,1%

D'AGENTS DE LA FPH EMPLOYÉS PAR LES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS

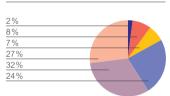
RÉPARTITION DE LA COLLECTE 2,1 %-PLAN DE FORMATION

PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,6%-ÉTUDES PROMOTION-NELLES ET 0,2%-CFP/VAE/BC

PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,5 % OU 0,75 % – DPC MÉDICAL

PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ Moins de 50 agents ■ De 50 à 149 agents

La délégation enregistre 25564 K€ de cotisations au titre du 2,1 % − Plan de formation, qu'elle gère pour le compte des établissements adhérents. 60 % de ce montant provient des établissements de plus de 1000 agents.

■ De 150 à 299 agents ■ De 300 à 999 agents

Les cotisations versées au titre du 0,6 % − Fmep et du 0,2 % − CFP/VAE/BC s'élèvent respectivement à 7370 K€ et 2457 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 83 % du total de ces cotisations.

■ De 1000 à 4999 agents ■ Plus de 5000 agents

En 2016, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 976 K€ et concernent principalement les établissements de 1 000 à 4 999 agents.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS PLAN

PAR SECTEUR



44%

DES ÉTABLISSEMENTS appartiennent au secteur Médico-social: Personnes âgées

■ Médico-social : Personnes âgées ■ Sanitaire

a délégation compte 114 établissem

La délégation compte 114 établissements adhérents au Plan de formation sur 116 cotisants, soit un taux d'adhésion de 98,3%.

Social/Médico-social:
Handicap-Enfance-Famille

Le secteur sanitaire représente 44 % des établissements adhérents et 88 % des effectifs couverts.

36409 K€

COLLECTÉS PAR L'ANEH MIDI-PYRÉNÉES

25 564 K€

2, 1 % – PLAN DE FORMATION

7370 K€

0,6% - ÉTUDES PROMOTIONNELLES

2457 K€

0,2%-CFP/VAE/BC

42 K€

4.8 % ESAT

976 K€

0.5 % OU 0.75 % - DPC MÉDICAL

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 2,1 %-PLAN DE FORMATION

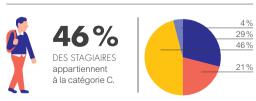
L'année 2016 a permis de concrétiser l'adhésion de 100 % des établissements du territoire de Midi-Pyrénées au 2,1% – Plan de formation au 1^{er} janvier 2017. Ces dernières adhésions confortent ainsi l'ANFH Midi-Pyrénées dans la politique définie par ses instances régionales, en particulier un accompagnement spécifique des acteurs de la formation au sein des établissements.

L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la fonction publique hospitalière:

- → assure une veille juridique et sectorielle;
- → met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi;
- → soutient et professionnalise les acteurs de la formation;
- → propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR CATÉGORIE D'EMPLOI



■ A ■ B ■ C ■ Autres

En 2016, 46 % des stagiaires ayant bénéficié d'une action de formation au titre du 2,1 % – Plan de formation sont des agents de catégorie C. Cette part est stable par rapport à 2015.

RÉPARTITION DES DÉPARTS, HEURES, CHARGES ET ARF* PAR TYPE DÉPARTS HEURES CHARGES(€) % CHARGES ARF(€) TYPE 1 712 30890 543445 2.3% 114062 TYPE 2a 30253 346829 7364967 30.9% 445 564 TYPE 2b 4864 53729 1366000 5,7% 116458 TYPE 2c 17989 278119 6521782 27,3% 380230 TYPE 3 611 35619 486728 2% 244 988 TYPE 4 615 516367 7529714 31,5% 7936338 TYPE 5 8 1424 32681 0,1% 42069 TYPE 8 22 763 21299 0.1% 4531

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 4 et de type 2a, qui représentent respectivement 32 % et 31 % du total des charges.

Typologie des actions de formation (décret du 21 août 2008): Type 1 Actions de formation professionnelle initiale.

Type 2a Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

Type 2b Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des

emplois).

Type 2c Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles connaissances et compétences).

Type 3 Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques

Type 4 Études promotionnelles.
Type 5 Actions de conversion.
Type 8 VAE.

*ARF: Accords sur recettes futures

RÉPARTITION DES CHARGES PAR NATURE DE DÉPENSES



57%



8%



35%
TRAITEMENTS

55 074

DÉPARTS EN FORMATION EN 2016

60,8%

DES AGENTS DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES ONT ACCÉDÉ À LA FORMATION EN 2016

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE ÉTUDES PROMOTIONNELLES

Les études promotionnelles sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

POLITIQUE DES INSTANCES RÉGIONALES

Cette année encore, l'ANFH Midi-Pyrénées a maintenu ses priorités. Elle porte une attention particulière aux derniers reports de scolarité afin d'éviter que des agents ne perdent le bénéfice des concours auxquels ils ont été admis, s'agissant du dernier report possible. En complément, elle respecte les priorités des établissements en matière de diplôme(s) présenté(s) et porte un intérêt à leur effort de financement des Études promotionnelles (EP) dans le cadre de leur plan de formation. Enfin, elle veille à l'équité entre les établissements sur le taux de retour fonds mutualisés / cotisations versées et s'assure que chaque établissement qui en formule la demande bénéficie de la prise en charge d'au moins un dossier par année civile.

DIX PREMIERS DIPLÔMES PRÉPARÉS DANS LE CADRE DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES			
DIPLÔMES	NOMBRE EP 2016	NOMBRE EP 2015	TAUX D'ÉVOLUTION 2016/2015
DE INFIRMIER	274	301	-9,0 %
DEAS	134	133	0,8%
DIPL. CADRE DE SANTÉ	102	84	21,4%
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	39	37	5,4%
DE IBODE	37	34	8,8%
DEAMP	19	30	-36,7 %
CAFERUIS	14	11	27,3%
DEAP	12	10	20%
DIPL PRÉPARATEUR PHARMA HOSP	11	14	-21,4%
BPJEPS	11	6	83,3 %
AUTRES	38	36	5,6%
TOTAL	691	696	-0,7%

En 2016, la délégation compte 691 études promotionnelles en cours de financement contre 696 en 2015, soit une évolution de -0,7 %. Le diplôme d'État d'infirmier est le diplôme le plus préparé (40 % de l'ensemble des études promotionnelles), suivi du diplôme d'État d'aide-soignant (19 %). Ils enregistrent respectivement une évolution de 0,8 % et de 21,4 % par rapport à 2015.

RÉPARTITION DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES PAR FONDS (EN COURS ET ACCORDÉES EN 2016)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES
SUR LE 2,1%; 0,6%	656	314
SUR LE 0,2%	35	22
TOTAL	691	336

Sur 691 études promotionnelles en cours de financement, 336 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du 2,1% – Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH.

691

ÉTUDES PROMOTIONNELLES EN COURS DONT

336

DOSSIERS ACCORDÉS EN 2016

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,2%-CFP/VAE/BC

DÉPARTS EN FORMATION

DANS LE CADRE DU 0,2% - CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé pour formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC).

Le CFP ouvre aux agents de la FPH la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

63,6%

DE DOSSIERS ACCEPTÉS (HORS BC)

149

CFP *
(DOSSIERS CLASSIQUES)

VAE *

SIERS CLASSIQUES

37

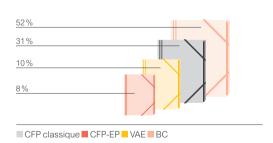
ÉTUDES PROMOTIONNELLES * 249

BILANS DE COMPÉTENCES *

* Nombre de dossiers en cours

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2016 PAR DISPOSITIF

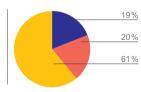


Avec 149 dossiers en cours de réalisation en 2016, le CFP classique représente 31% des dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP.

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2016 PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

61%
DES DOSSIERS
concernent la catégorie C.



■A■B C

Les dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP concernent principalement les agents de catégorie C (61%), suivis des agents de catégorie B (20%).

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,5 % QU 0,75 % DPC MÉDICAL

DPC MÉDICAL

ACTIVITÉS DES PROFESSIONNELS MÉDICAUX

Le DPC est un dispositif de formation réglementé initié par la loi HPST (2009) pour garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. La loi de modernisation de notre système de santé (2016) fait évoluer le DPC d'une logique de programme vers une logique de parcours. Les professionnels de santé ont l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de 3 ans, chaque professionnel de santé doit

participer à minimum deux actions parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques. Au moins une de ces actions doit répondre aux orientations nationales prioritaires définies dans l'arrêté du 8 décembre 2015, être déposée sur la plateforme de l'ANDPC, être assurée par un organisme de DPC et utiliser des méthodes HAS.

+1400

DOSSIERS FINANCÉS AU TITRE DE L'AGRÉMENT DPC MÉDICAL, DONT :

85%

CONCERNANT LES MÉDECINS

14%

CONCERNANT LES PHARMACIENS

1%

CONCERNANT LES AUTRES CATÉGORIES (PRATICIENS À DIPLÔME HORS UNION EUROPÉENNE...)

RÉSEAUX ET PROXIMITÉ

ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH MIDI-PYRÉNÉES

Une offre régionale dynamique à destination de l'ensemble des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

CHIFFRES CLÉS

→ 2062 personnes accueillies dans le cadre des actions régionales ANFH Midi-Pyrénées au cours de l'année 2016 (+4% par rapport à 2015)

RÉSEAUX, GROUPES DE TRAVAIL, COMMISSIONS

328 PARTICIPANTS

- → 42 participants au séminaire des Responsables de Formation Continue: «GHT et formation: quels impacts sur les organisations»
- → 85 participants aux 4 ateliers techniques des Responsables de Formation Continue:
- la rédaction des documents de consultation ;
- finaliser sa consultation :
- l'utilisation de la plateforme achat de l'ANFH;
- la négociation avec les organismes de formation.
- → 89 participants aux 4 journées interdépartementales d'information des Responsables de Formation Continue (présentation de la Politique d'Animation Régionale 2017 et actualités)
- → 26 participants au séminaire des instances régionales: « Réforme territoriale: rencontre des ANFH Languedoc Roussillon et Midi-Pyrénées »
- → 32 participants au séminaire des directeurs d'ESMS: «Appréhender les réformes en cours dans le secteur des personnes âgées »
- → 26 participants aux réunions de la commission « soins »
- → 14 participants aux réunions de la commission « intégration professionnelle » (emplois d'avenir)
- → 14 participants aux réunions de la commission « examen des offres »

ACTIONS DE FORMATION RÉGIONALES

43 THÉMATIQUES DÉVELOPPÉES

941 STAGIAIRES

Les 5 premières thématiques:

- → faire face aux situations de violence en établissement;
- → situations de soins et bientraitance auprès des personnes âgées;
- → la prise en charge des troubles psychopathologiques en institution;
- → la relation avec la famille des personnes âgées;
- → prendre en compte la souffrance au travail dans l'évaluation des risques professionnels.

ACTIONS DE FORMATION NATIONALES

7 THÉMATIQUES DÉVELOPPÉES

75 STAGIAIRES

JOURNÉES RÉGIONALES THÉMATIQUES

13 JOURNÉES Ont réuni 419 Participants

- → 3 conférences à destination de l'encadrement:
- le régime de responsabilité du cadre hospitalier de proximité;
- la formation professionnelle continue: savoir faire émerger les besoins de son équipe;
- les clés de lecture de la loi de modernisation de notre système de santé.
- → 1 journée soins « être soignant et retrouver le sourire : prévenir l'épuisement professionnel »
- → 4 réunions d'information à destination des bénéficiaires d'un Congé de Formation Professionnel
- → 4 journées de présentation du projet « Handicap 300 »
- → 1 journée d'information « GHT et coordination de la fonction formation »

ACTIONS DE FORMA-TION COORDONNÉES RÉGIONALES

(OU PLAN INTER-ÉTABLISSEMENTS)

9 THÉMATIQUES DÉVELOPPÉES

218 STAGIAIRES

Les 3 premières thématiques :

→ la prise en charge
des personnes souffrant

- de la maladie d'Alzheimer; → cycle de perfectionnement à l'analyse financière;
- → la manutention des charges lourdes.

RÉSEAUX ET PROXIMITÉ

ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH MIDI-PYRÉNÉES

PLAN D'ACTIONS STRATÉGIQUE RÉGIONAL

2016-2019

En 2016, l'ANFH Midi-Pyrénées a mis en œuvre les actions prioritaires planifiées dans le cadre de son plan d'actions stratégique régional 2016-2019, déclinaison du projet stratégique national de l'ANFH. Nous vous invitons à retrouver le détail de ces actions dans le document de synthèse téléchargeable sur les pages régionales de notre site internet (www.anfh.fr/midipyrenees/actualiteset-agenda-regional/l-anfhmidi-pyrenees-adopte-sonplan-d-action-strategiqueregional-2016-2019).

Sur le registre de l'action en faveur des professionnels les plus vulnérables, l'ANFH Midi-Pvrénées a poursuivi le déploiement de son projet régional « lutte contre l'illettrisme et développement des compétences clés dans la Fonction publique hospitalière (FPH) ». Cette année, l'accent a été mis sur la formation des agents concernés par cette problématique. Après avoir réalisé un bilan de positionnement, ce sont 41 agents qui ont pu bénéficier d'une remise à niveau dans les domaines suivants:

- → lecture, écriture;
- → réalisation de calculs simples;
- → savoirs de base en informatique.

En complément, la **finalisation du projet inter régional « Handicap 300 »** a permis à
37 établissements de la région
de s'engager dans la définition
d'une politique du handicap
et dans la consolidation
du réseau des référents qui
ont pu bénéficier d'une formation
spécifique. 40 personnes
ont également pu bénéficier
d'une présentation de la question
du handicap en interne.

Enfin, aux côtés de tous les salariés des établissements adhérents, l'ANFH a maintenu son offre de formation sur mesure au bénéfice des jeunes bénéficiaires d'un emploi d'avenir et de leurs tuteurs.



DES OUTILS AU SERVICE DES PROFESSIONNELS

ANFH.FR/MIDIPYRÉNÉES

Les pages régionales du site internet de l'ANFH permettent aux adhérents de consulter l'offre de formation clés en main, de s'informer sur les événements et réunions proposés et organisés par la délégation ANFH Midi-Pyrénées. Il y est également possible d'accéder aux guides et outils méthodologiques réservés aux établissements adhérents. En complément, l'ANFH Mid-Pyrénées diffuse une lettre électronique contenant les actualités importantes tous les 2 à 3 mois, renvoyant à des articles mis à disposition sur le site internet.

CHIFFRES CLÉS 2016



114

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS À L'ANFH MIDI-PYRÉNÉES



60,8%

TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION

ADHÉRENTS

98,3 % ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS 2,1% – Plan de formation soit 99,1% des agents de la FPH de la région

39 ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS au DPC médical

55 074	DÉPARTS EN FORMATION AU TITRE DU PLAN DE FORMATION
149	DOSSIERS CFP EN COURS DE FINANCEMENT (DOSSIERS CLASSIQUES) *
47	DOSSIERS VAE EN COURS DE FINANCEMENT *
249	BILANS DE COMPÉTENCES FINANCÉS*
691	ÉTUDES PROMOTIONNELLES FINANCÉES**

DONNÉES FINANCIÈRES

39409 K€ COLLECTÉS EN 2016

Répartition

25 564 K€	2,1 % PLAN DE FORMATION
7 370 K€	0,6 % FMEP
2457 K€	0,2 % CFP/VAE/BC
42 K€	4,8 % ESAT
976 K€	0,5 % OU 0,75 % DPC MÉDICAL

^{*} Dans le cadre du 0,2 % – CFP/BC/VAE



^{* *} Tous fonds confondus